



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

Numéro de la demande : 2020-5312
Demande : Nouvelle limite maximale de résidus d'un principe actif de qualité technique déjà évalué
Produit : Fongicide de qualité technique Dupont Zorvec
Numéro d'homologation : 32100
Principes actifs (p.a.) : Oxathiapiproline
Numéro de document de l'ARLA : 3302430

But de la demande

La présente demande visait à établir les limites maximales de résidus (LMR) d'oxathiapiproline sur les grenades et les avocats importés.

Évaluation des propriétés chimiques, évaluation environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique ou professionnelle n'est requise pour la présente demande.

De nouvelles données sur les résidus d'oxathiapiproline provenant d'essais en champ menés aux États-Unis et à Porto Rico sur des avocats, et aux États-Unis sur des grenades, ont été examinées pour étayer l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) dans/sur les avocats et les grenades importés des États-Unis. De plus, une étude sur la transformation des grenades traitées a été examinée pour déterminer le potentiel de concentration des résidus d'oxathiapiproline dans les produits transformés, et les données déjà étudiées ont été réévaluées dans le cadre de présente demande.

Limites maximales de résidus

La recommandation concernant la limite maximale de résidus (LMR) pour l'oxathiapiproline repose sur les données des essais en champ présentées et les indications fournies par le [calculateur de LMR de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Le tableau 1 indique la LMR proposée pour les résidus d'oxathiapiproline dans ou sur les cultures et les produits transformés. Les résidus dans les produits transformés qui ne figurent pas au tableau 1 sont conformes à la LMR proposée pour les produits alimentaires bruts (PAB).

Tableau 1 Résumé des données d'essai en champ et des données de transformation utilisées pour appuyer la limite maximale de résidus (LMR)

Denrée	Méthode d'application et Dose d'application totale (g p.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR recommandée (ppm)
			MPF ET	MPE ET		
Avocats	Application au sol + Foliaire 352-398	1	< 0,01	0,039 1	Aucun	0,1 Pour toutes les cultures du sous-groupe 24B
Grenades	Application au sol + Foliaire 351-356	1	0,026 1	0,035 6	Jus : < 0,5x	

MPFET = moyenne la plus faible des essais sur le terrain; MPEET = moyenne la plus élevée des essais sur le terrain

Après examen de toutes les données disponibles, il est recommandé d'adopter la LMR proposée dans le tableau 1 en ce qui concerne les résidus d'oxathiapiproline. Les résidus présents dans ces denrées cultivées à la LMR proposée ne présenteront de risque sanitaire préoccupant pour aucun segment de la population, notamment les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour établir des LMR d'oxathiapiproline sur les grenades et les avocats importés.

Références

Numéro de document de l'ARLA

Référence

3179227	2018, Oxathiapiprolin - Magnitude of the Residue on Avocado, DACO: 7.4.1,7.4.2
3179228	2018, Oxathiapiprolin - Magnitude of the Residue on Pomegranate, DACO: 7.4.1,7.4.2,7.4.5

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9